

COMMUNE DE FROENINGEN**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FROENINGEN
SEANCE DU 10 FEVRIER 2015**

Sous la présidence de Gérard VONAU, maire

Le maire ouvre la séance à 20 heures.

Présents : Michel HARTMANN, Georges HEIM, Fanny HEIM, Guylaine ILLAN, Déborah MARTINS, Franck ROMANN, Yves SCHUELLER, Christiane SCHULTZ

Absent excusé et non représenté : néant

Absent non excusé : néant

A donné procuration : Dolorès ALLENBACH à ILLAN Guylaine
Marie DORI à Déborah MARTINS
Jean-Marc EBMEYER à VONAU Gérard
Sonia WERTH à Fanny HEIM

Le secrétariat de la séance est assuré par Christiane SCHULTZ, assistée de la secrétaire de mairie, Isabelle RUST.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le maire exprime sa tristesse suite aux trois décès intervenus au village depuis le début de l'année. Il s'incline devant la peine des familles et salue plus particulièrement la mémoire d'Alfred SCHMERBER, ancien trésorier de l'Union Sainte-Barbe.

ORDRE DU JOUR :

- 1.- Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2014**
- 2.- Démission d'un conseiller municipal**
- 3.- Urbanisme**
- 4.- Travaux**
- 5.- Ecole**
- 6.- Divers**

POINT 1 – APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 9 DECEMBRE 2014

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 9 décembre 2014 n'appelle pas de remarques. Il est approuvé à l'unanimité.

POINT 2 – DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Le maire annonce aux élus la démission du conseiller municipal Christophe BLEU, intervenue en date du 4 février 2015, « *pour raisons personnelles* ».

Christophe BLEU a expliqué au maire qu'il se sentait mal intégré dans le groupe et mal à l'aise dans les discussions, tout en indiquant qu'il serait toujours prêt à rendre service.

Gérard VONAU juge que le conseiller démissionnaire avait toujours été très actif sur le terrain et regrette que la journée de travail pressentie l'automne dernier n'ait pas eu lieu, en expliquant, qu'à cette occasion, « *Christophe BLEU aurait pu se rendre compte qu'il avait toute sa place parmi nous.* »

La première adjointe, Christiane SCHULTZ, trouve regrettable, qu'après avoir sollicité les suffrages de la population il y a moins d'un an, quelqu'un puisse décider de renoncer à son mandat pour des raisons autres que des motifs graves, et sans voir jamais évoqué ses difficultés. Elle considère que cette attitude peut être interprétée comme un manque de respect envers les électeurs, envers le conseil et envers la fonction. Elle précise par ailleurs que le devoir premier d'un élu n'est pas de participer à des journées de travail mais d'assumer son mandat.

POINT 3 - URBANISME

➤ PERMIS DE CONSTRUIRE

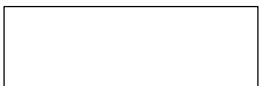
- M. RINNERT et M^{me} KLINK : maison individuelle, lotissement « Grossaecker », lot 17

➤ PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le maire informe le conseil municipal que le 4 février dernier s'est tenue à la CCSI une réunion dite « conférence intercommunale » traitant des modalités de la collaboration entre les communes, membres et la CCSI, dans le cadre de la révision du PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal).

Ladite conférence intercommunale avait pour objectif l'analyse des propositions de collaboration entre les communes et la communauté de communes du secteur d'Illfurth tout au long de la révision du PLUI.

Les membres de la conférence intercommunale ont pris connaissance des propositions de collaboration suivantes :



La commission urbanisme de la CCSI

- définit la stratégie du PLUI
- fait des propositions en matière d'objectifs et d'orientations
- suit le travail des bureaux d'études
- rend compte de l'avancée des travaux par le biais de comptes rendus, communiqués à l'ensemble des communes

La conférence intercommunale

- est composée des 10 maires de la communauté de communes
- arbitre les choix stratégiques
- définit les objectifs et les orientations du PLUI

Elle se réunira obligatoirement :

- pour examiner les modalités de la collaboration avec les communes, avant la délibération du conseil
- après l'enquête publique du PLUI

Elle pourra également se réunir autant de fois que cela sera nécessaire, sur demande de la commission urbanisme ou sur demande d'un des maires de la CCSI

Le conseil de la CCSI

- approuve la stratégie, les objectifs et les orientations du PLUI

Le conseil municipal

- suit l'avancée du travail par l'intermédiaire des comptes rendus
- fait part, le cas échéant, de ses remarques à la commission urbanisme
- débat sur les orientations du PADD (projet d'aménagement et de développement durable)

Le comité technique municipal

- regroupe les représentants de la commune
- fait des propositions concernant les pièces règlementaires (zonage + règlement) et les orientations d'aménagement et de programmation

La conférence intercommunale valide les propositions de collaboration entre la CCSI et les communes dans le cadre de la révision du PLUI.

Au vu de ce qui précède, le maire fait procéder à la constitution d'un comité technique municipal comprenant les élus suivants : Gérard VONAU, maire, Christiane SCHULTZ, première adjointe, Franck ROMANN, deuxième adjoint, Sonia WERTH, troisième adjointe, Dolorès ALLENBACH, Jean-Marc EBMEYER, Michel HARTMANN, Fanny HEIM, Georges HEIM et Yves SCHUELLER.

A noter que tous les comptes rendus de réunion seront transmis à l'ensemble des conseillers.

POINT 4 – TRAVAUX

➤ REFECTION DE L'ÉGLISE

Suite à la réunion de la commission technique du 14 octobre 2014 et à la promesse d'un don de 50.000 € de la part d'un particulier qui demande que son geste soit traité avec discrétion, des devis ont été demandés pour des travaux de réfection du toit et de l'extérieur de l'église

	PRIX HT	PRIX HT
Peinture	40.897,57 KAISER	30.359,13 SONDENECKER
Echafaudage	8.667,60 ECHAPRO	14.468,00 SONDENECKER
couverture zinguerie	58.384,54 HIRTZLIN	
Traitement charpente	19.183,80 STEMMELIN	
Abasson	5.980,00 VOLPRO	
Isolation du plancher de la nef	5.952,00 STEMMELIN	
TOTAL HT	139.065,51	134.327,47

Parallèlement, contact a été pris avec Jean LEY, représentant la Fondation du Patrimoine, en vue de la signature d'une convention de souscription permettant de bénéficier de dons abondés et d'aides supplémentaires.

Les appels à subventions ainsi que des demandes de soutien au titre des réserves parlementaires sont en cours.

De la discussion, il ressort qu'il y aurait lieu de prévoir un lot « pierres de taille », notamment pour l'encadrement de la porte d'entrée, ainsi qu'une couverture en cuivre pour la corniche, côté entrée principale. Par ailleurs, il faudrait mettre en place des grillages anti-pigeons permettant le passage des chauves-souris, espèce protégée, et penser au paratonnerre.

L'adjoint Franck ROMANN indique qu'il serait opportun de réfléchir à une éventuelle redistribution de l'air chaud, car en cas de fonctionnement du chauffage, la température devient rapidement insupportable à la tribune alors que dans la nef les personnes ont froid.

Le maire informera le Curé et le conseil de fabrique.

**DELIBERATION****Réfection de l'Eglise**

Le conseil municipal,

VU le projet de réfection de l'Eglise et suite à différentes consultations

DECIDE

- d'approuver le projet tel qu'il est présenté et s'élevant à la somme de 180.000 € TTC et vote le crédit correspondant
- de solliciter l'attribution d'une subvention du Département du Haut-Rhin
- d'exécuter les travaux dès leur approbation et l'octroi des subventions sollicitées
- d'assurer le financement de la part restant à la charge de la commune au moyen d'emprunts à long terme à contracter auprès de la caisse de dépôts et de consignation ou d'autres organismes de crédit à désigner pour l'amortissement desquels les crédits correspondants seront inscrits chaque année au budget communal ou selon ses fonds propres
- que la dévolution de travaux se fera conformément au code des marchés publics
- habilite le maire de FROENINGEN à signer les marchés à intervenir.

Le conseil municipal informera de cette décision le curé, le conseil de fabrique et le futur donateur.

➤ ACCESSIBILITE

Les travaux d'accessibilité de l'église n'entrent pas dans le cadre des travaux de remise en état prévus plus haut. Ils seront réalisés dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmé qui devra être mis en place.

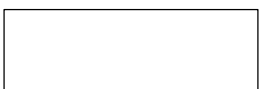
DELIBERATION

Le maire informe le conseil municipal de la nécessité de recourir à un maître d'œuvre pour les travaux d'accessibilité de l'Eglise.

Après délibération

Le conseil municipal

Décide



De retenir l'entreprise Cocyclique Ingénierie pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'accessibilité de l'église

Charge le maire de signer tous les marchés à venir.

Les travaux sont estimés à 15.000 € et le suivi des travaux à 3.000 €.

➤ **ETAT DES LIEUX**

Christiane SCHULTZ rappelle, que lors de la séance du conseil municipal du 22 octobre 2014, il avait été dit que l'état des lieux réclamé en vue de la création d'équipements nouveaux serait réalisé au tout début de l'année 2015.

Le maire indique que le problème était réglé, puisqu'il avait renouvelé le contrat de la commune avec l'ADAUHR (agence d'aménagement et d'urbanisme du Haut-Rhin) le 13 janvier 2015, pour une durée de trois ans.

Les élus objectent qu'il ne s'agit là que d'une étape et qu'il convenait à présent de solliciter les spécialistes de l'agence pour qu'ils mettent à disposition du conseil municipal leur expertise en matière d'urbanisme, dans le but d'étudier avec eux les possibilités de construction de nouveaux équipements publics en fonction des possibilités d'implantation.

Il est décidé de prendre rendez-vous avec l'ADAUHR.

POINT 5 – ECOLE

Reversement du fonds d'amorçage par la commune à la CCSI

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, les communes disposant d'au moins une école maternelle ou élémentaire bénéficient d'un fonds d'amorçage de l'Etat. A ce titre, la commune recevra une dotation de 50 € par élève.

Les communes doivent reverser ces sommes à l'EPCI, dès lors que celui-ci exerce la double compétence « service des écoles » et « activités périscolaires ».

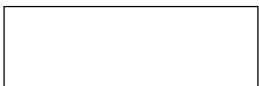
Etant donné que la commune de FROENINGEN a confié la gestion des activités à la CCSI, par voie de prestations de services, il est proposé que la commune procède au reversement du fonds d'amorçage à la CCSI.

DELIBERATION

Vu la délibération du 25 septembre 2014 de la CCSI sollicitant le reversement du fonds d'amorçage par les communes,

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,



☐
décide de reverser à la CCSI le fonds d'amorçage attribué par l'Etat pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, pour les raisons citées ci-avant.

A noter que l'Etat a annoncé que ce fonds d'amorçage serait finalement reconduit dans le futur.

Equipe mobile de sécurité : Florence Heitz, responsable de l'équipe mobile de sécurité (EMS) et conseiller sécurité auprès du recteur, a animé une réunion d'information sur la violence à l'école pour les intervenants et les parents le 26 janvier.

Atelier citoyenneté : L'adjointe aux affaires scolaires a accueilli en mairie les enfants de l'atelier citoyenneté de la structure périscolaire de Froeningen-Hochstatt, animé par Marie-Odile HECKLEN.

Carnaval des enfants : Un groupe de parents d'élèves reconduira samedi, 14 mars, de 14 à 17 heures, le carnaval des enfants avec défilé dans les rues du village et moment de convivialité. La Guga-Musik de Tagolsheim assurera l'animation gracieusement.

Courrier à l'inspectrice : Suite à un article sur la classe unique paru dans la presse locale, le conseil municipal décide d'adresser un courrier à l'inspectrice pour signaler que la situation décrite ne reflète en rien la situation réelle de l'école, l'article passant sous silence les difficultés que celle-ci a connu et connaît encore. But affiché : demander un rendez-vous pour préparer la future rentrée.

Au cours de la discussion, Guylaine ILLAN exprime son ras le bol quant à cette situation et précise que « *tous les élèves ne sont pas comme cela* », en référence au comportement de certains écoliers.

L'école fera l'objet d'un article dans le prochain bulletin communal.

POINT 6 – DIVERS

- ✓ **ELECTIONS DEPARTEMENTALES :** Les conseillers établissent le tour des permanences pour les élections départementales des 22 et 29 mars.
- ✓ **SAPEURS-POMPIERS :** Salem IDIRI a accepté la charge de chef de corps. Les démarches sont en cours.
- ✓ **SYNDICAT MIXTE DE L'ILL :** Georges HEIM, Deborah MARTINS et Sonia WERTH ont participé à une sortie sur le terrain du Syndicat mixte de l'III.
- ✓ **COMMISSION CULTURE :** Le rapport de la commission culture sera soumis à l'approbation du conseil municipal lors de la prochaine séance.
- ✓ **TRANSFORMATION DU SMS EN PETR :** Le SMS (Syndicat mixte du Sundgau) sera transformé en PETR (Pôle d'équilibre territorial et rural).
- ✓ **RECEPTION DE NOUVEL AN :** Le maire remercie les élus qui se sont enquis de son émotion lors de la réception du nouvel an.



- ✓ **NOUVELLE ASSOCIATION** : Le maire porte à la connaissance du conseil municipal qu'une nouvelle association à but non lucratif a vu le jour en septembre dernier à Froeningen.
Il s'agit de l'association ECEM (Equilibre corporel, émotionnel et mental), présidée par Rolande SCHWALM, avec siège 91, rue Principale, à Froeningen, dont l'objet est ainsi défini dans l'article 2 des statuts : « *L'association a pour but d'œuvrer au bien-être de toute personne intéressée à équilibrer à travers le corps ses émotions et son mental, en mettant au service du plus grand nombre, toutes les techniques corporelles appropriées telles que le yoga, le tai chi, la relaxation, la sophrologie, la méditation, le rire, etc.* »
- ✓ **REMISE DE TABLEAUX** : Un particulier, Raymond EBERST, domicilié à LUTTERBACH, a offert à la commune deux tableaux ayant appartenu à Laurent KOENIG, grand-père de sa défunte épouse, ancien habitant de Froeningen. L'une des œuvres est signée ZWILLER, l'autre BRUETSCHY.
- ✓ **VISITE DU CLOCHER** : Les élus pourront visiter le clocher de l'église le 21 février, à 14h30.
- ✓ **CONFERENCE** : Marc GLOTZ et Philippe LACOURT, respectivement vice-président et membre de la société d'Histoire du Sundgau, animeront samedi, 14 février, à 14h30, une conférence sur les seigneurs de Reinach, l'église et l'ancienne communauté juive de Froeningen, avec le soutien de la commune et de l'association du monument.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la COMMUNE de FROENINGEN
SEANCE DU 10 FEVRIER 2015

ORDRE DU JOUR :

- 1.- Approbation du procès-verbal de la séance du 09 décembre 2014
- 2.- Démission d'un conseiller municipal
- 3.- Urbanisme
- 4- Travaux
- 5.- Ecole
- 6.- Divers

1

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
Gérard VONAU	Maire		
Christiane SCHULTZ	Adjointe		
Franck ROMANN	Adjoint		
Sonia WERTH	Adjointe		Fanny HEIM
Dolorès ALLENBACH	Conseillère		Guylaine ILLAN
Marie DORI	Conseillère		Déborah MARTINS
Jean-Marc EBMEYER	Conseiller		Gérard VONAU
Michel HARTMANN	Conseiller		
Fanny HEIM	Conseillère		
Georges HEIM	Conseiller		
Guylaine ILLAN	Conseillère		
Deborah MARTINS	Conseillère		
Yves SCHUELLER	Conseiller		